

Monsieur Olivier VÉRAN Ministre Ministère des Solidarités et de la Santé 14, avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP

Paris, le 26 juillet 2021

URGENT ET SIGNALÉ

Objet : Situation des PSAD associatifs – Négociations sur la PPC

Monsieur le Ministre,

L'exaspération gagne l'ensemble de notre profession, celle des prestataires de santé à domicile (PSAD).

Nous n'avons pas d'autre choix que de vous solliciter aujourd'hui directement et en urgence, compte tenu de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons, à l'instar des autres organisations professionnelles des PSAD.

Cette situation extrêmement préoccupante concerne d'abord les baisses tarifaires annoncées sur les dispositifs médicaux à pression positive continue (PPC), une activité qui représente jusqu'à 50% du chiffre d'affaires de nos adhérents.

Au mépris de nos alertes, de nos courriers et des contre-propositions portées par nos organisations professionnelles, le CEPS nous a communiqué le 21 juillet un nouveau projet de révision tarifaire unanimement rejeté par les prestataires. Cette coupe de 39 M€, concentrée sur 5 mois de 2021, représente des baisses d'au moins 10% sur les patients observants et largement supérieures pour les autres forfaits.

Or, comme nous l'avons déjà expliqué sans que cela ne soit entendu, ces baisses dépassent les marges moyennes sur l'activité PPC de nos adhérents et ne sont donc pas du tout absorbables. Les dommages provoqués par des mesures aussi brutales seraient à l'évidence rapides et massifs sur nos structures et nos salariés.

Cependant, au-delà de ce dossier, ce sont les intentions des pouvoirs publics à l'égard de notre profession qui suscitent désormais une profonde perplexité et une colère largement partagées dans notre profession.

Comme nous vous l'avions écrit en mars, dans un courrier sans réponse à ce jour, aucun secteur économique, à notre connaissance, ne subit année après année pareil traitement ; aucun ne pourrait absorber, avec à chaque fois un préavis extrêmement court, des baisses aussi significatives que répétées.







Monsieur le Président de la République,

Nous accompagnons chaque jour 2,5 millions de patients, insuffisants respiratoires sous oxygène ou atteints d'apnées du sommeil, diabétiques, malades sous perfusion, avec une poche digestive ou urinaire et utilisateurs de sondes, personnes en situation de dépendance ou de handicap...

Depuis 10 ans, nos associations, nos entreprises et leurs 30 000 salariés répartis sur l'ensemble du territoire, ont fait l'objet de coupes budgétaires répétées, avec en moyenne une baisse tous les 4 mois et demi. Aujourd'hui, la Direction de la Sécurité Sociale prépare une nouvelle salve de baisses, qui met en péril la qualité des prises en charge et conduit à la destruction de nos associations et entreprises.

Malgré nos propositions et notre volonté de négocier, nous sommes face à un rouleau compresseur. Les intentions de l'Administration nous inquiètent.

Cette attitude va complètement à l'encontre du « virage domiciliaire » que vous appelez de vos vœux pour favoriser les prises en charge au domicile des patients plutôt qu'à l'hôpital. Les prestataires de santé à domicile sont aujourd'hui les acteurs principaux de ce virage ambulatoire. Ils l'ont prouvé pendant la crise sanitaire en permettant le retour à domicile de plus de 60 000 patients sous oxygène atteints par la Covid-19.

Par cette lettre, Monsieur le Président de la République, nous vous demandons de clarifier vos intentions vis-à-vis des prestataires de santé à domicile. Votre volonté est-elle bien d'engager sans tarder le virage domiciliaire ? Voulez-vous vraiment préserver une qualité et une sécurité des soins pour les patients ? Cela ne saurait se faire en fragilisant nos activités et en privant nos patients des solutions de prise en charge qu'ils plébiscitent.

Nos 2,5 millions de patients, parmi les plus fragiles de nos concitoyens, leurs 10 millions de proches et aidants, sont en droit de savoir si leur prise en charge à domicile pourra continuer à être assurée. Nos 30 000 salariés, mobilisés chaque jour auprès des patients dans les territoires, y compris les plus isolés, attendent vos réponses.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'assurance de notre haute considération.

Association Nationale pour les Traitements à Domicile, les Innovations et la Recherche

ANTADIR

Fédération des Prestataires de Santé à Domicile FEDEPSAD Union des Prestataires de Santé à Domicile Indépendants UPSADI

www.antadir.com

www.fedepsad.fr

www.upsadi.fr